Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_036-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

Publié le 22/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2021

OJ N° 036 - Action territoriale. Ingénierie et aide aux communes
Règlement d'intervention pour le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres pour le financement d'études préalables en matière d'aménagement.

Date de la convocation : 10 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 232
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°55), ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°13), AYPHASSORHO Sylvain (jusqu'à l'OJ N°60), BACH Fabrice-Sébastien, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°55), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°55), COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°55), CORRÉGÉ Loïc (de l'OJ N°1 à l'OJ N°5, à compter de l'OJ N°7 jusqu'à l'OJ N°45), COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLET Emmanuelle (jusqu'à l'OJ N°73), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (à compter de l'OJ N°4), DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N° 7), DURAND PURVIS Anne-Cécile (jusqu'à l'OJ N°48), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°6), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier (à compter de l'OJ N°4), ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°6), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°63), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabiene, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IPUTCHA Jean-Marie, IRIBARNE Pascal, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), IRIGOYEN Jean-François,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_036-DE

JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°6), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°7), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°65), LARRALDE André, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°35), LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe (jusqu'à l'OJ N°7), MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°9), MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°6), MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°12), MOTSCH Nathalie (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°8), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°42), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maite, PONS Yves, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis représenté par VERDIERE Corinne suppléante, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin (jusqu'à l'OJ N°76), TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, TURCAT Joëlle, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°62), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°42), VERNASSIERE Marie-Pierre , YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :
ACCURSO Fabien, ARRABIT Bernard, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BETAT Sylvie, BEREAU Emmanuel, BIZOS Patrick, BOUR Alexandra, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CHAPAR Marie-Agnès, DANTIACQ Pascal, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, ERDOZAINCY-ETCHART, ESTEBAN Mixel, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GAVILAN Francis, HARDOY Pierre, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIGOIN Didier, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, LARRANDA Régine, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, UGALDE Yves, URRUTICOECHEA Egoitz, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :
ALLEMAN Olivier à ALQUIE Nicolas (à compter de l'OJ N°56), AYPHASSORHO Sylvain à BARANTHOL Jean-Marc (à compter de l'OJ N°61), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BARUCQ Guillaume à ETXELEKU Peio, BÈGUE Catherine à IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), BETAT Sylvie à ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, CORRÉGÉ Loïc à LOUPIEN-SUARES Deborah (à compter de l'OJ N°46), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange à ARAMENDI Philippe, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°8), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), ESTEBAN Mixel à IRIART Alain, GAVILAN Francis à DESTRUHAUT Pascal, JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), LAIGUILLON Cyrille à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°66), MASSÉ Philippe à ETXELEKU Peio (à compter de l'OJ N°8), MOTSCH Nathalie à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°9), POYDESSUS Jean-Louis à OÇAFRAIN Gilbert, KAYSER Mathieu à PINATEL Anne (à compter de l'OJ N°8), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba, UHART Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°63), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_036-DE

OJ N° 036 - Action territoriale. Ingénierie et aide aux communes
Règlement d'intervention pour le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres pour le financement d'études préalables en matière d'aménagement.

Rapporteur : Monsieur PHILIPPE ARAMENDI

Mes chers collègues,

Afin de répondre aux besoins exprimés par les élus du territoire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a mis en place dès 2017 un service d'ingénierie territoriale en appui aux communes pour leurs projets d'aménagement.

Ce service a vocation à accompagner en « mode projet » la formalisation, le montage et le suivi de projets structurants sous maîtrise d'ouvrage communale et ce, en lien avec les différentes politiques publiques communautaires.
Il assure ainsi un rôle d'interface permettant de mobiliser et d'animer le réseau d'acteurs nécessaire à la concrétisation des projets communaux.

En complément de l'appui technique et administratif apporté, la Communauté d'Agglomération a souhaité soutenir financièrement les projets communaux par un fonds de concours aux études préalables (dites amont ou pré-opérationnelles).

Ainsi, le Conseil permanent du 26 juin 2018 a validé le co-financement des études préalables à hauteur de 25 % du coût total HT (aide plafonnée à 25 000 € HT).

Lors du Conseil communautaire du 9 novembre 2019, cette participation a été portée à 50% (avec un plafond de l'aide s'élevant à 50 000 €) dans le respect de l'article L.5216-5-VI du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du budget primitif 2020, une Autorisation de Programme de 200 000 € sur 3 ans a alors été votée (CP 2020 : 75 000 €, CP 2021 : 62 500 €, CP 2022 : 62 500 €).

Depuis 2017, 74 communes ont été accompagnées pour 100 dossiers suivis et en cours dont 40% d'entre eux sont cofinancés. L'intervention s'exerce sur la totalité du territoire communautaire sans qu'il y ait un territoire prépondérant. Les quatre thématiques de projet les plus récurrentes sont : équipements publics, habitat, renouvellement urbain et espaces publics.

Après quatre années d'existence de cette mission d'ingénierie, la forte augmentation des sollicitations communales depuis l'été 2020, conjuguée aux besoins de maîtrise du budget alloué, nécessitent l'instauration d'un règlement d'intervention pour mieux encadrer le dispositif d'aides.

Ce règlement d'intervention doit être garant de l'efficacité de l'action publique, ainsi que de l'équité de l'accompagnement proposé aux communes.

Il est donc proposé des critères d'éligibilité et une modulation de l'aide financière.

Les critères d'éligibilité, à remplir par les communes pour pouvoir prétendre à bénéficier de l'ingénierie communautaire, sont les suivants :

- s'inscrire dans au moins une politique communautaire ;
- participer de la transition énergétique (si le projet s'y prête) ;
- une population municipale inférieure ou égale à 12 500 habitants (source INSEE) ;
- un cofinancement uniquement dédié aux études préalables ;
- le cofinancement d'une seule étude à la fois ;
- des débouchés opérationnels (finançables par des fonds de concours communautaires ou autres types de montage) ou avec une déclinaison règlementaire (PLUi, …).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_036-DE

Dans un souci de recherche d'équité et de solidarité, il est également proposé que l'aide financière allouée par la Communauté d'Agglomération aux études préalables réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale soit modulée en fonction du potentiel financier (PF) par habitant de la commune (source INSEE), selon les trois seuils suivants:

Montant potentiel financier /habitant	Pourcentage de cofinancement de l'étude
< 800 €	50%
800 ≤ PF < 1000 €	25%
≥ 1000 €	15 %

Dans tous les cas :

- La participation de la Communauté d'Agglomération ne pourra excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire de ce fonds de concours (article L5216-5-VI du code général des collectivités territoriales),
- Le montant de l'aide financière est maintenue plafonnée à 50 000 €.

Le règlement d'intervention s'attache également :

- à présenter les prestations proposées aux communes ; celles-ci restent inchangées (appui à maîtrise d'ouvrage, recherche de financements, identification des partenaires à mobiliser, …),
- à préciser le processus interne à mettre en place dans une recherche de cohérence territoriale et d'efficacité de l'action publique communautaire,
- et à prévoir des bilans de l'action d'ingénierie et des suites données post-études.

Le Comité de Validation existant, chargé d'étudier les demandes d'accompagnement émanant des communes, est pérennisé. Il est composé des Vice-Présidents et Conseillers Délégués rattachés à la Direction Générale Ajointe Stratégie Territoriale, Aménagement et Habitat.

Après avis favorable de ce comité, le cofinancement des études préalables est proposé en Conseil communautaire.

Enfin, l'action de l'ingénierie communautaire s'attachera à clarifier et renforcer le partenariat avec les autres acteurs de l'ingénierie (CD64, CAUE 64, EPFL PB, APGL 64, CCI, …) aujourd'hui informel et peu lisible par les communes membres.

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver le règlement d'intervention relatif au dispositif d'aides en matière d'ingénierie communautaire auprès des communes membres, ci-annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : Directeur général des services